



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 -57**

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*

Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*

Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 30 septembre 2021 à 19 heures 00,

**Date de convocation :** 18 septembre 2021  
**Date d'affichage :** 18 septembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylvianne CORNET, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Tatiana LECUYER est nommée secrétaire de séance.

**Vente du terrain cadastré AC 144**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la parcelle AC 144 d'une superficie de 3140 m<sup>2</sup>.

Après la présentation des avis de valeurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix de vente à 4300€. Dans l'éventualité où le terrain serait concerné par une division parcellaire, les frais de géomètre seraient à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 19 voix pour ; 0 contre et 0 abstention :

Art.1<sup>er</sup> : approuve l'exposé de Monsieur le Maire

Art.2 : autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la vente du terrain cadastré AC 144.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

39\_DE-052-216209050-20210930-2021\_57-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-Les-Boulogne,  
Le 30 septembre 2021  
Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 04/10/2021

Le Maire,  
Jean-Michel DEGREMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2021

Application agréée E-legalite.com

33\_DE-062-216209030-20210930-2021\_57-DE